

Petites Villes



Newsletter hebdo

N° 13 – Mercredi 14 avril 2010

DANS CE NUMERO

- 1..... **A LA UNE**
Les fiches
Développement Durable
de l'APVF
- 2..... **FINANCES LOCALES**
Les députés réforment
les taxes locales sur
l'électricité
- 2..... **JURIDIQUE**
Responsabilité
personnelle : Le Conseil
constitutionnel
refuse que l'inéligibilité
soit automatique
- 3..... **FINANCES LOCALES**
Les propositions
d'ajustements a la
reform de
la TP présentées au
comite des finances
locales
- 3..... **FINANCES LOCALES**
Nouveau bilan pour le
FCTVA anticipé
- 4..... **AGENDA DE L'APVF**
- 5..... **SITE WEB DE L'APVF**

LES FICHES DEVELOPPEMENT DURABLE

L'APVF a publié un recueil de 20 fiches pratiques à destination des élus de petites villes et de leurs collaborateurs sur la mise en place de politiques de développement durable.



Ces 20 fiches ont été envoyées en format papier (sur papier recyclé et avec des encres végétales) à l'ensemble des adhérents de l'APVF. Vous pouvez également les [télécharger sur le site Internet de l'APVF](#)

- Le point sur... le Grenelle Environnement
- Concevoir et construire une usine de traitement de l'eau HQE
- Calculer l'empreinte écologique sur son territoire
- Mener une politique d'éducation au développement durable
- Réhabiliter une friche urbaine polluée
- Recourir à l'agriculture biologique
- Mettre en place un agenda 21
- Préserver la biodiversité dans ma commune
- Recourir à l'énergie photovoltaïque sur le bâti
- Installer une centrale photovoltaïque dans ma commune
- Préserver les ressources naturelles
- Recourir à l'énergie éolienne
- Le bois-énergie, ressource d'avenir
- Construire un bâtiment moins énergivore
- L'éclairage public, gisement d'économies
- Construire un écoquartier dans ma commune
- Mener une politique efficace de gestion des déchets
- Utiliser les certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Mettre en place une politique d'achat éco-responsable
- Mettre en place une unité de méthanisation
- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

II FINANCES LOCALES

Les députés réforment les taxes locales sur l'électricité

Suite à l'adoption d'un amendement au projet de loi relatif à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), les taxes locales sur l'électricité seront réformées à partir de janvier 2011. Le dispositif fiscal français n'est en effet toujours pas compatible avec la directive communautaire d'octobre 2003, ce qui a entraîné un rappel à l'ordre de la Commission il y a quelques mois.

Le changement le plus important concerne l'assiette de la taxe qui sera désormais fonction de la quantité d'électricité consommée et non plus du montant de la facture.

En outre, cette taxe, jusqu'alors facultative, sera désormais obligatoire. Cette réforme ne sera pas totalement neutre. Les communes accueillant des entreprises consommatrices d'électricité devraient être tout particulièrement gagnantes. Au contraire, certaines communes rurales pourraient voir leur produit diminuer de 10%, tout comme les communes les plus touristiques. Une modulation des taux au sein d'une fourchette relevé annuellement par le Parlement est prévu.



Le Sénat, qui examinera le projet de loi prochainement, pourrait néanmoins être tenté d'instaurer un mécanisme de garantie pour les collectivités locales via un système de compensation.

II JURIDIQUE

Responsabilité personnelle : Le Conseil constitutionnel refuse que l'inéligibilité soit automatique

Dans sa décision du 11 juin 2010 (n°2010-6/7 QPC), le Conseil constitutionnel vient de juger que l'article L.7 du Code électoral n'était pas conforme à la Constitution et était donc abrogé.

Cet article L.7 interdisait automatiquement (sauf si le juge pénal en décidait autrement) l'inscription sur la liste électorale des personnes dépositaires de l'autorité publique, chargées d'une mission de service public ou investies d'un mandat électif public dès lors qu'elles étaient condamnées pour un délit de manquement au devoir de probité (par exemple délit de favoritisme, prise

illégal d'intérêt, corruption, détournement de fonds publics, concussion), pour cinq ans (ou pour dix ans si la personne condamnée était parlementaire). Or, selon le Conseil constitutionnel, le principe d'individualisation des peines qui découle de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen implique que la peine emportant l'interdiction d'être inscrit sur une liste électorale et l'incapacité d'exercer une fonction publique élective qui en résulte ne puisse être appliquée que si le juge l'a expressément prononcée, en tenant compte des circonstances propres à chaque espèce.

II FINANCES LOCALES

Les propositions d'ajustements a la reforme de la TP presentees au comite des finances locales

Réuni le mardi 1er juin, le Comité des finances locales (CFL) a étudié les conclusions du [rapport](#) commun, remis à Bercy, par Bruno Durieux et Patrick Subremon. La réforme de la taxe professionnelle actée à l'automne dernier prévoit en effet que des ajustements soient trouvés pour limiter les dysfonctionnements.

Présenté au CFL, plusieurs membres de ce dernier ont contesté l'optimisme des hypothèses retenues dans ce rapport pour établir les différentes simulations. Celles-ci sont en effet celles qui figurent dans le programme de stabilité envoyé par le Gouvernement à la Commission européenne. Certains élus ont également regretté que le rapport n'étudie pas les transferts de charge vers les ménages que cette réforme entraîne. Si la réforme de la taxe professionnelle permet d'alléger les charges pour l'ensemble des entreprises afin de renforcer leur

compétitivité, de nombreuses incertitudes demeurent pour les élus locaux, notamment sur la prise en compte des effectifs des entreprises, critère nécessaire pour répartir la nouvelle taxe entre collectivités, ou encore sur l'indexation des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux.

Les membres du Comité des finances locales ont également réfléchi à la réforme des mécanismes de péréquation induite par la suppression de la taxe professionnelle. Comme l'a souligné le rapport Durieux, des évolutions sont en effet nécessaires, en particulier pour les fonds départementaux de péréquation. Les simulations montrent en effet par exemple que, pour le bloc communal, sur la période 2010-2015, la réforme de taxe professionnelle aura des effets contre-péréquateurs pour 41% de la population.

Nouveau bilan pour le FCTVA anticipé

Le ministre de la Relance a indiqué, le 9 juin, le bilan des conventions permettant le remboursement anticipé du FCTVA, conclues entre l'Etat et les collectivités locales, pour le premier semestre 2010. Il en ressort que cette année, plus de 2500 nouvelles collectivités ont signé une convention avec l'Etat, correspondant à un investissement prévisionnel de 2,442 milliards d'euros (1,206 milliards d'euros de moyenne), soit une augmentation moyenne de 102,43 %. Ces collectivités se répartissent sur l'ensemble du territoire. Selon le ministère, « cette mesure aidera particulièrement les territoires ruraux et les petites collectivités aux moyens les plus modestes puisque plus de 2000 conventions concernent des dépenses inférieures à 1 millions d'euros ».



II AGENDA DE L'APVF

22 juin 2010, au siège de l'APVF (Paris)

Bureau de l'APVF

21 septembre 2010, au siège de l'APVF (Paris)

Bureau de l'APVF

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux

FORMATIONS

Mardi 14 septembre 2010

Réforme des collectivités territoriales 2010 : ce qui va changer pour ma commune

I. La gouvernance locale

- A. L'intercommunalité, au cœur de la réforme
- B. Conditions d'exercice du mandat : de nouveaux droits pour les élus.

II. Les finances locales

- A. Quels cofinancements pour les projets municipaux ?
- B. Quel avenir pour la fiscalité locale après la réforme de la taxe professionnelle ?

Microsoft®

Il reste quelques places pour la formation exclusive et offerte aux adhérents sur la création et la gestion d'un site Internet municipal que l'APVF propose dans le cadre de son partenariat avec Microsoft France !

Elle se déroulera le **mardi 29 juin 2010 de 9h30 à 16h30**, à Issy-les-Moulineaux, 39 quai du Président Roosevelt.

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS :

<http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>



N'oubliez pas de visiter notre site :

www.apvf.asso.fr

Vous y retrouverez toutes les informations concernant les événements, formations et publications de l'Association des Petites Villes de France.

The screenshot displays the homepage of the Association des Petites Villes de France (APVF) website. At the top, there is a navigation bar with links: A PROPOS DE L'APVF, PUBLICATIONS, LES PARTENAIRES, LES FORMATIONS, OBSERVATOIRE, and ANNUAIRE. Below this, the main content area is divided into several sections:

- LES THEMATIQUES**: A vertical list of topics including FINANCES LOCALES, REFORME TERRITORIALE, SERVICE PUBLIC, EUROPE, DEVELOPPEMENT DURABLE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME, and QUESTIONS DE SOCIÉTÉ.
- ANNONCES**: A section titled 'Pensez d répondre au questionnaire sur vos décisions fiscales !' with a graphic of a checklist and a link to 'Téléchargez-le ici !'.
- A LA UNE**: A featured article titled 'Les XIIIèmes Assises des petites villes de France et de la décentralisation au Mont-Reu à Joigny (Bourgogne) les 27 et 28 mai 2010.' with a link to 'Consultez le programme et inscrivez-vous !'.
- AGENDA de l'APVF**: A calendar view showing events for May 2010, including the XIIIèmes Assises des petites villes de France (May 27-28), a formation on Microsoft (May 29), and a formation on the reform of collectivities (September 14).
- L'ACTIVITE de l'APVF**: A section titled 'COMMUNIQUÉ DE PRESSE' with three entries: 'L'APVF REUNIT LES MAIRES DES PETITES VILLES A.', 'L'APVF PREND CONNAISSANCE AVEC INTERET DES TR.', and 'L'ENTROUVERTE : L'APVF'.

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :
Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE